

LETTRE

Infos juridiques

Le Nouveau Code du Travail 2008 ?**Une nouvelle place pour la santé et la sécurité au travail !**

Un nouveau code du travail est entré en vigueur le 1er mai 2008. Sur le fond, la recodification a été réalisée à droit constant. Seule la forme varie, avec un plan plus cohérent, mieux structuré et plus détaillé, ayant pour objectif de faciliter l'accès à la règle de droit de tous les utilisateurs, spécialistes ou non (salariés, employeurs, représentants du personnel...).

Le nouveau plan comprend 8 parties, subdivisées en livres, titres, chapitres et articles. Cette structure implique une numérotation à 5 chiffres (exemple L.4221-1 est le 1er article du chapitre 1 du titre 2 du livre 2 de la 4ème partie).

La partie législative comprend tous les articles précédés de la lettre L. La partie réglementaire regroupe les articles précédés des lettres R, R*, ou D, correspondant aux dispositions relevant respectivement de décrets en conseil d'Etat, en conseils des ministres et de décret simple.

Grâce à cette nouvelle numérotation, une nouvelle partie relative à la santé et à la sécurité au travail a pu être créée. Elle constitue la quatrième partie du code.

PARTIE IV SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

- Livre 1 - Dispositions générales
- Livre 2 - Dispositions applicables aux lieux de travail
- Livre 3 - Equipements de travail et moyens de protection
- Livre 4 - Prévention de certains risques d'exposition
- Livre 5 - Prévention des risques liés à certaines activités ou opérations
- Livre 6 - Institutions et organismes de prévention
- Livre 7 - Contrôle
- Livre 8 - Dispositions relatives à l'outre-mer

Deux livres méritent qu'on s'y attarde. Les livres III et IV, équipements de travail et moyens de protection et prévention de certains risques d'exposition apportent une synthèse sur des questions qui ne manqueront pas d'intéresser les acteurs de la prévention des risques professionnels. Dans un même livre, le lecteur retrouvera des informations, regroupées et clairement présentées, sur les principaux risques : risques chimiques, risques biologiques, risques liés à une exposition au bruit, risques liés aux vibrations mécaniques, risques liés aux

rayonnements ionisants...

D'autres formes de risques professionnels, les risques liés à certaines activités ou opérations font l'objet d'un livre unique, le livre V. Sont abordés notamment, l'activité bâtiment et génie civil, les manutentions de charges, l'utilisation des écrans de visualisation et les travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure



Pour en savoir plus...

www.travail.gouv.fr

Pour avoir plus de détails sur la recodification (méthodes, objectifs...), consultez le dossier de presse (Code du travail) sous la rubrique «Actualité-Pressé».

Par ailleurs, des logiciels téléchargeables gratuitement ont été mis à disposition :

Codacod : logiciel permettant d'accéder au nouvel article à partir de la référence de l'ancien article.

CodiT : tableau Excel permettant d'accéder aux articles à partir d'une liste de mots clés.

www.legifrance.gouv.fr

Site officiel du droit français. Consultation gratuite du nouveau code du travail.

Ce site permet un accès large aux textes législatifs et réglementaires, conventions collectives, codes, bulletins officiels, J.O., jurisprudence...

www.dalloz.fr ou

www.grouperf.com

Pour acquérir un code, privilégier les codes des éditeurs privés qui contiennent en plus des références de jurisprudence, des commentaires d'arrêts et de doctrine. Celui édité par le groupe Revue Fiduciaire contient de nombreuses notes pour passer de la théorie à la pratique et sa mise en page est attractive.

AGENDA - Mardi 25 novembre 2008 - CCI Saint-Malo**1ère Journée de la Santé au Travail du Pays de Saint-Malo**

- Conférences / Débat : - CHSCT et évaluation des risques
- La visite de reprise du travail
- Le risque «poussières de bois»

Forum regroupant des exposants dans le domaine de la prévention

Programme détaillé annexé

LETTRE INFOS

EDITORIAL Un mot du Président



Sommaire

Page 2

Contexte général de la réforme :

De la Médecine du travail à la Santé au Travail

- Changement de dénomination sociale
- Pluridisciplinarité
- Pénurie de médecins du travail

Page 3

Action Prévention :

Activités de nettoyage
Prévention des atteintes cutanées.

Page 4

Rubrique juridique :

Nouveau code du travail

Agenda

Responsable de publication : Jean-Luc FAVRE
Conception Rédaction : M. LE BERGE - Dr GARCIA
Dr DOREMUS - G. TELLIER - C. LEYAVANC

Le monde du travail évolue, la Santé au Travail aussi !

Elu en juin 2007 à la présidence du Service de Santé au Travail du Pays de Saint-Malo (STSM), j'ai eu très rapidement la confirmation qu'il avait été très bien géré financièrement. Qu'il était par ailleurs doté d'un outil de travail moderne et pertinent. Et qu'enfin, les équipes l'animant (directeur, médecins, ingénieur en prévention et secrétaires assistantes) étaient bien en place, et donc tout à fait à même d'assumer les inéluctables évolutions auxquelles aucun service de santé au travail ne va échapper, compte tenu, d'une part, de la pénurie, certaine, et à brève échéance, de médecins du travail et d'autre part, des nouvelles données du dossier «santé au travail» en France.

Au terme de cette première année de mandat, deux objectifs majeurs s'imposent à notre STSM.

1/ Mettre en œuvre, et sans prendre de retard, dans une vision positive et constructive, les changements qui s'opèrent dans les missions mêmes des services de santé au travail, où progressivement, mais sûrement, la diminution des visites médicales systématiques conduira à un redéploiement du temps médical vers les actions collectives d'information, de sensibilisation et un renforcement des actions en milieu du travail.

« Vers une prévention plus ciblée... »

Cette nouvelle orientation vers une prévention plus ciblée, s'accompagnera d'une approche élargie des problématiques Santé-Travail, par l'intégration de techniciens en prévention et l'évolution du poste d'assistante médicale. Ces compétences nouvelles dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires

permettront de mieux répondre aux attentes des entreprises adhérentes, confrontées à des questions de plus en plus exigeantes, en hygiène, santé, sécurité au travail.

2/ Faire, mais aussi faire savoir, en communiquant beaucoup plus sur ces nouvelles missions et nos expériences de service de santé au travail.

Avant tout, auprès des responsables et collaborateurs des entreprises adhérentes, qui ont trop souvent une vision réductrice du rôle et des apports d'un service de santé au travail, mais aussi, auprès des institutions locales et des structures médicales de notre secteur, qui gagneraient, elles aussi, sans doute beaucoup à mieux connaître notre STSM, ses hommes et ses femmes qui le font fonctionner, dans un environnement et une société où la question de la «Santé au travail» - thème sensible s'il en est - n'a jamais été autant médiatisée, et porteuse d'interrogations.

Notre décision de lancer cette lettre périodique d'information, avec une large diffusion dans le Pays de Saint-Malo, s'inscrit donc tout naturellement dans cet objectif de communication, qui prendra aussi, soyez-en sûrs, d'autres formes.

Bonne lecture !

Cordialement,
Jean-Luc FAVRE
Président STSM

CONTEXTE GENERAL DE LA REFORME DE LA «MEDECINE DU TRAVAIL» A LA «SANTE AU TRAVAIL»



Changement de dénomination sociale : La médecine du travail devient la santé au travail

Ce changement imposé par la loi (décret du 28 juillet 2004) n'est pas une simple figure de style, mais traduit le commencement d'un véritable **changement culturel**

dans l'approche des problématiques santé/travail.

Antérieurement centrée sur le suivi médical individuel du salarié, dans une logique assurantielle de réparation liée aux MP et AT, la santé au travail s'oriente vers une approche collective s'inscrivant dans une logique de prévention des risques. Il ne s'agit plus de gérer unique-

ment des problématiques de santé d'un individu liées à son travail, mais d'aider les entreprises à gérer en amont les risques attachés aux postes de travail.

Si l'objectif du médecin du travail reste inchangé, «éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail», l'approche de la problématique est résolument orientée vers une dimension préventive de gestion des risques, impliquant un changement dans l'organisation et le fonctionnement des services de santé au travail.

MP : maladies professionnelles

AT : accidents du travail

La pluridisciplinarité : Une réponse pour une approche globale de la prévention

A l'origine de l'inadéquation « santé/travail » d'un poste de travail, la nuisance générant le risque est toujours d'ordre technique ou organisationnel : bruit - éclairage - posture et/ou répétition de gestes - manipulation de produits dangereux - manutention...

L'évaluation et le traitement du « risque » en milieu du travail nécessitent donc l'intervention de techniciens : Ergonomes - Toxicologues - Ingénieurs - Techniciens en métrologie, en hygiène, sécurité et environnement...

Ces spécialistes sont regroupés sous le terme générique d'IPRP (intervenant en prévention des risques professionnels).

Sous des termes barbares, «Pluridisciplinarité, IPRP», la médecine du travail s'ouvre à une approche globale de la gestion préventive en intégrant des missions s'inscrivant en amont de l'état de santé individuel des salariés.



Pénurie de médecins du travail : Redéploiement du temps médical

Dans un contexte de diminution inéluctable de médecins du travail résultant d'une courbe démographique vieillissante (**75 % ont plus de 50 ans**), la réforme de juillet 2004 a instauré l'espacement des visites périodiques pour les salariés non exposés à des risques particuliers, tout en fixant à 150 demi-journées minimum par an, le temps que chaque médecin du travail doit consacrer aux actions en entreprise.

Ce redéploiement du temps médical

recentre l'activité des services de santé au travail vers la **prévention primaire** (prévenir le risque en amont) en fixant les actions en milieu du travail comme prioritaires. Dans le cadre de la poursuite de la réforme, la notion d'équipe médicale, avec l'intégration d'infirmières, l'évolution du poste de secrétaires médicales, semble émerger, ainsi qu'une montée en puissance des actions visant à développer une véritable culture de la prévention.

ZOOM SUR L'ACTIVITE DU SERVICE : ACTION EN MILIEU DU TRAVAIL

Activités de nettoyage : Prévention des atteintes cutanées Action d'information individuelle et collective

Le service STSM a mis en place un plan d'activité commun à l'ensemble des médecins sur 2007-2008, concernant la protection de la santé et l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises de nettoyage. Dans ce cadre, les assistantes médicales ont été formées pour intervenir auprès des salariés sous forme d'actions d'information individuelles et collectives.



Information individuelle : Une visite médicale enrichie

Lors de chaque visite, les assistantes médicales proposent, aux salariés concernés, une information sur la prévention des atteintes cutanées et leurs remettent un dépliant reprenant les principales informations et conseils pratiques sur ce thème.

Initialement réservée aux salariés des entreprises de nettoyage, cette sensibilisation a été étendue à l'ensemble des salariés utilisant des produits de nettoyage dans leur activité professionnelle (hôtellerie, collectivité, service à la personne...).

La communication ciblée d'informations apporte une valeur ajoutée certaine à la visite médicale, en sensibilisant les salariés à des gestes simples de prévention.



Dépliant remis aux salariés lors de la visite médicale

**LES PRODUITS
DE NETTOYAGE
VEULENT
NOTRE PEAU**

STSM Santé au Travail
Pays de Saint-Malo

Information collective :

Réunion en entreprise par groupe d'une dizaine de salariés

Depuis 2008, deux assistantes médicales, G. Tellier et V. Ferron, interviennent régulièrement en entreprise pour informer les salariés sur les risques liés à l'utilisation des produits de nettoyage. Après présentation d'un diaporama, réalisé par le service, un temps d'échange est organisé pour répondre aux questions des participants.

Ce fut le cas notamment pour l'entreprise ADS exerçant dans le secteur de l'aide à domicile. Après validation du CHSCT, 7 réunions d'informations sur les sites de DINARD et SAINT-MALO ont été organisées pour l'ensemble du personnel.

Une participation active, des échanges constructifs ont permis d'aborder les gestes à risques du quotidien et de proposer des solutions simples, adaptées aux différentes situations

rencontrées sur le terrain.

Un intérêt réel des salariés pour cette démarche préventive d'information a conduit M. HERVE, directeur de l'ADS, à faire appel à nouveau à ces deux assistantes pour participer à une journée d'intégration des nouvelles embauchées (cf. photo ci-dessous).

Au delà de la sensibilisation individuelle des salariés, ce type d'action collective contribue à enrichir le dialogue social et à créer un climat de cohésion, source de stabilité et de performance.



«... Ces interventions permettent de réaliser que les services de santé au travail accompagnent les employés dans le cadre des visites périodiques mais aussi dans les projets de prévention (...) vraiment spécifiques à leurs activités. Il est évident que cette sensibilisation est une réussite et une réelle attente de nos structures...»

Extrait du courrier de M. HERVE -Directeur de l'ADS
adressé aux médecins en charge de ses établissements

**Le service
STSM se tient bien
évidemment à l'écoute des
entreprises adhérentes qui seraient
intéressées par cette action collective
d'information.**

